

Humidité, revente eau et edf ... quels sont mes droits ?

Par sema, le 08/04/2008 à 19:39

Bonjour,

je viens vouus parler de ma situation, et je vou sfais un petit résumer pour que vous compreniez mieu mon soucis.

En mai 2005, avec mon ami nous avons louer un 3 pièces (c'est une dépendance d'une grande maison qui fait un petit apppartement) qui venait d'être refait à neuf. Nous avons signer un bail (et d'aprés ma conseillère de l'assurance habitation il ne serait pas aux normes) mais nous n'avons pas fais d'état des lieux. Il s'avère qu'aprés quelques temps l'état s'est empiré et nous avons eu beaucoup d'humidité dans la chambre (les murs sont noires, les fenetres coulent et même mes affaires moississent, vu que c'est l'endroit ou on dort je ne sais pas si pour notre santé c'est ce qu'il y'a de meilleur) je lui en a

Par sema, le 08/04/2008 à 19:49

excusez moi sa a quitter ...

Donc je lui en ai parler vaguement, mais je n'ai pas voulu l'embeter avec sa, vu qu'il nous avait arranger pour la caution (à l'heure d'aujourd'hui on ne la toujours pas payer)

Notre loyer est de 800 euros m'ais depuis janvier 2008 il est passé à 825.84, et enfaite vu que c'est une grande maison il n'y a qu'un seul compteur edf, et un seul ballon d'eau alors il a soit disant fait installer un compteur individuel pour voir notre consommation mais tout est à son nom.

Au final sur la quittance de loyer on a

appartement: 825.84

eau: 45.90

abonnement edf: 19.06

relevé HP: 78.41 (ce mois ci il est à 93.28)

et donc j'ai donner mon préavis pour quitter l'appartement et il se termine le 18 avril 2008, et il m'a envoyé un courrier ou il me donne un rendez vou spour l'état des lieux et où il

effectuera encore le relevé du compteur sachant qu'on paye 1 mois à l'avance ...

Alors quels sont mes droits vis à vis de mon propriétaire ?

Suis obbliger de tout payer?

Et vu que j'ai pas donner de caution peut-il me réclamer de l'argent pour de soi-disant travaux

Merci de m'aider mais je suis un peu perdue là ...